



Prélèvement abusif xxxxxx

Par **Bremond Vincent**, le **02/08/2017** à **16:55**

le 1er Aout 2016, je ma suis inscrit à un abonnement de cours en ligne sur le site xxxxxx, le 1er Aout 2017 cet abonnement a été reconduit automatiquement sans que j'en sois informé. Le site m'a ainsi prélevé 199 euros dont je demande le remboursement. Il le refuse indiquant qu'il fallait annuler la reconduction automatique 5 jours avant la date de prélèvement et me propose une remise de 150 euros sur cet abonnement.

Que puis-je faire ?

Merci

Vincent

Par **Chaber**, le **02/08/2017** à **17:29**

bonjour

[citation]cet abonnement a été reconduit automatiquement sans que j'en sois informé.[/citation]le site ci-dessous vous donnera réponse et exemple de jugement

[citation]<http://pop.expert-infos.com/kac.asp?ver=09.11&rub=09.11.0303.html&kac=1>[/citation]

"le Code de la consommation(1) oblige ainsi le professionnel prestataire de services à informer le consommateur, par écrit, au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction (le préavis), de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu.

À défaut, le consommateur peut, à tout moment et gratuitement, mettre un terme au contrat après sa reconduction. Le professionnel dispose alors d'un délai de 30 jours pour lui rembourser les sommes versées à titre d'avance, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à la résiliation, à l'exécution du contrat. À défaut de remboursement dans ce délai, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal."

D'urgence par LRAR vous résiliez en invoquant la loi Chatel

Par **Bremond Vincent**, le **02/08/2017** à **18:30**

Merci pour votre réponse,

Le siège social du site est en Espagne, dois-je envoyer une LRAR là-bas, sachant que je leur ai déjà envoyé par e-mail ma demande de résiliation et de remboursement.
Aussi, j'ai fait opposition au prélèvement sur ma carte bancaire, je serai rembourser de cette somme par l'organisme bancaire mais si la société xxxxxx se retourne contre moi j'espère ne pas avoir à payer au final...

Par **Chaber**, le **02/08/2017** à **20:50**

bonjour,

je vous ai fourni la loi française. J'ignore si cela est valable avec un site espagnol.

Pour info, je suis abonné à un site américain de recherche depuis plusieurs années. Il m'a toujours été demandé si je voulais prolonger

Par **mariepologne**, le **21/11/2017** à **16:38**

Bonsoir,

J'ai souscrit à un cours le 19 novembre 2016 POUR LA SOMME DE 76,50 euros, j'ai été prélevée le 19 decembre 2017 de 199 euros comme vous sans être avertie préalablement et j'ai fait opposition le même jour sur mon compte paypal et j'ai interpellé le site qui m'a répondu en me renvoyant la législation en vigueur soit 2002.. J'ai fait référence à la loi HAMON et j'ai été remboursée le 20 par paypal;

LA personne qui m'a répondu de chez xxxxxx a signalé que j'avais déposé plainte auprès de PAYPAL... non, j'ai remis en cause un prélèvement non autorisé..

Ne lachez rien et s'il le faut passez par une association de consommateurs.

Par **cedlan**, le **27/12/2017** à **23:03**

Bonjour le meme cas de figure ici , je n'ai jamais reçu aucun email !

Ils viennent de me prélever de 199€ et refusent de me rembourser sous prétexte que la reconduction est tacite mais je n'ai reçu aucun mail ou aucun courrier de leur part
QUELLE ARNAQUE xxxxxx!!!

J'ai déposé une plainte sur paypal ce soir, je les contacte demain et j'irais à ma banque également pour contester le paiement.

Je déposerai plainte à la police s'il le faut !

Par **rcyrielle**, le **03/10/2018** à **16:54**

Bonjour,
Même problème.
Le débit a été fait sur ma carte bancaire.
Je l'ai mis en opposition, mais le débit est quand même passé.
Comment me faire rembourser, ma banque ne remboursera pas !

Par **via.co**, le **02/10/2019 à 14:12**

REFUS DE REMBOURSEMENT : JE ME SENS PIEGEE DANS UN RENOUVELLEMENT QUE JE NE VEUX PAS

Malgré une démarche faite en temps et en heure de désabonnement (déjà faite l'année dernière et réitérée juste quelques jours après la première reconduction tacite et donc prélèvement abusif), l'entreprise xxxxxx a prélevé mon compte d'un abonnement annuel et me prétend aujourd'hui que je n'ai pas fait les démarches au bon moment.

La fourberie, c'est que ces démarches de désabonnements ne sont confirmées par aucunes attestations ou mails validant la bonne résiliation de l'abonnement malgré la clôture effective sur le site "campus" et sur l'application iphone. De ce fait, je n'ai aucun moyens de justifier de ma bonne foi dans mes démarches.

J'ai envoyé à plusieurs reprises des demandes pour confirmer ma résiliation via leur centre d'aide, mais là encore, je n'ai reçu aucun justificatifs d'envoi de mail avec la preuve de ma requête et aucune réponse à mes réclamations. Résultat, confiante d'avoir bien fait les démarches, je ne peux rien prouver puisqu'en envoyant via leur centre d'aide, je n'ai aucune traces écrites.

De plus, malgré la résiliation de mon abonnement, il n'est stipulé à aucun endroit d'où nous avons fait le paiement (iphone, paypal, autres), or, avec tous les paiements qui se font via smartphones, et sachant que de nombreux site de paiement sont opérant, il est très difficile de pouvoir se rappeler d'où nous avons fait la validation de paiement. j'ai fait les démarches explicités sur leur centre d'aide et il est impossible de savoir si cela a bien était prit en compte :

- sur apple store, en vérifiant mon abonnement, il n'apparaissait pas
- sur le campus du site, l'abonnement était inactif

nul part, il a été explicité que le paiement était fait via paypal et qu'il était tacitement actif.

je ne trouve pas cela correcte et honnête.

le sentiment qui en résulte est une sensation d'escroquerie et d'être piégé dans un paiement dont on ne veut pas pour une application que je ne veux plus utiliser.

Cette entreprise a perdu ma confiance.